

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 7 mai 2024 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, mardi 21 mai 2024 à 19h00.

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- Réouverture de la séance
 - 14- PAVL Attestation de la véracité des frais engagés
 - 15- Entente exposition Maison Rouge
 - 16- Entente infrastructure CSSBE
 - 17- Demande de gratuité Brunch Filles d'Isabelle
 - 18- Ordre de changement no 4 CPE
 - 19- Ordre de changement no 16 rév. 1 CPE
 - 20- Ordre de changement no 34 CPE
 - 21- Ordre de changement no 35 CPE
 - 22- Autorisation emprunt temporaire 269
 - 23-Période de Questions
 - 24-Fermeture de la séance

❖ RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance d'ajournement ouverte.

14- PAVL ATTESTATION DE LA VÉRACITÉ DES FRAIS ENGAGÉS

2024-05-142

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 128 599\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023 ;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley informe le ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales, des éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide d'entretien du réseau routier local.

15- ENTENTE EXPOSITION MAISON ROUGE

2024-05-143

Considérant que monsieur Michel Blanchet démontre de l'intérêt à exposer ces objets au sous-sol de la Maison Rouge encore cette année ;

Considérant que le conseil attache beaucoup d'importance au patrimoine historique de sa municipalité;

Considérant que le conseil désire signer une entente avec le citoyen pour cette exposition historique ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate madame Karine Champagne pro mairesse à signer l'entente avec le citoyen pour lui permettre de s'installer au sous-sol de la Maison Rouge pour l'exposition de ces objets historiques.

16- ENTENTE INFRASTRUCTURE CSSBE

2024-05-144

Considérant que le conseil municipal désire partager ses infrastructures municipales avec la CSSBE;

Considérant que le conseil désire signer une entente avec la CSSBE;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate madame Karine Champagne, pro mairesse, et monsieur Pier-Olivier Busque ,directeur général, à signer l'entente avec la CSSBE pour le partage d'infrastructures municipales.

17- DEMANDE DE GRATUITÉ BRUNCH FILLES D'ISABELLE

2024-05-145

Considérant que les Filles d'Isabelle tiennent un Brunch-bénéfice dans le cadre de l'Exposition agricole de Beauce le 11 août 2024 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'organisme a utilisé le Centre Multifonctionnel Desjardins gratuitement pour cet événement ;

Que l'organisme s'occupe de monter la salle et remettre les lieux dans le même état suite à l'événement.

18- ORDRE DE CHANGEMENT NO 4 CPE

2024-05-146

Considérant que la firme WSP Inc., responsable des travaux du projet du CPE, a fait des recommandations pour le changement à la profondeur de la conduite d'égout sanitaire;

Considérant que ces travaux consistent, entre autres, à baisser la profondeur de l'égout sanitaire sous la dalle à 30 pouces;

Considérant que ces directives de changements totalisent un montant de 4 692.92\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme WSP pour l'amélioration du CPE au montant 4 692.92\$ plus taxes pour le déplacement de la conduite d'égout sanitaire financé via le règlement d'emprunt et lorsque celui-ci épuisé via le surplus cumulé.

19- ORDRE DE CHANGEMENT NO 16 RÉV.1 CPE

2024-05-147

Considérant que la firme WSP Inc., responsable des travaux du projet du CPE, a fait des recommandations pour la modification de la hauteur des murs du puits de la plateforme élévatrice;

Considérant que ces travaux consistent, entre autres, à conserver la hauteur actuelle des murs du puits de la plateforme élévatrice;

Considérant que ces directives de changements totalisent une diminution des coûts d'un montant de 484.12\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme WSP pour l'amélioration du CPE à la diminution du coût au montant de 484.12\$ plus taxes pour la conservation de la hauteur des murs de la plateforme élévatrice.

20- ORDRE DE CHANGEMENT NO 34 CPE

2024-05-148

Considérant que la firme WSP Inc., responsable des travaux du projet du CPE, a fait des recommandations pour différents crédits;

Considérant que ces directives de changements totalisent une diminution des coûts d'un montant de 335.25\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme WSP pour l'amélioration du CPE à la diminution du coût au montant de 335.25\$ plus taxes pour différents crédits aux travaux.

21- ORDRE DE CHANGEMENT NO 35 CPE

2024-05-149

Considérant que la firme WSP Inc., responsable des travaux du projet du CPE, a fait des recommandations pour le ragréage de gypse à un mur extérieur;

Considérant que ces travaux consistent, entre autres, à faire le ragréage de gypse près de la porte extérieure de la bibliothèque pour des travaux de réalimentation électrique des prises existantes;

Considérant que ces directives de changements totalisent un montant de 1 516.27\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme WSP pour l'amélioration du CPE au montant 1 516.27\$ plus taxes pour la réparation du mur près de la porte de la bibliothèque financée via le règlement d'emprunt et lorsque celui-ci épuisé via le surplus cumulé.

22- AUTORISATION EMPRUNT TEMPORAIRE 269

2024-05-150

Considérant que la municipalité a réalisé des travaux de réfection à la route 269;

Considérant que la municipalité doit effectuer un financement temporaire pour l'exécution des travaux en attente de la réalisation du financement permanent;

Considérant que le règlement d'emprunt 227-2023 décrète une dépense et un emprunt de 1 351 189\$.

Considérant que le règlement 227-2023 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 21 mars 2023;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général à faire une demande de financement temporaire à la caisse Desjardins des Sommets de la Beauce d'un montant de 1 351 189\$;

Que le directeur général Monsieur Pier-Olivier Busque et le maire Monsieur Dany Quirion soient autorisés à signer pour et nom de la Municipalité tout document inhérent à la demande de financement temporaire.

23- PÉRIODE DE QUESTIONS

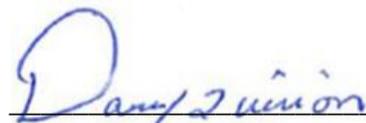
Aucune question n'a été posée

24- FERMETURE DE LA SÉANCE

2024-05-151

Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 21h25.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier